

CONSEIL MUNICIPAL – DELIBERATION N° 18

SEANCE DU 7 DECEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le sept décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian SPRIMONT, Maire, par suite de convocation en date du trente novembre, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Christian SPRIMONT, Agnès LEVANT, Sylvie LANCRY, Julien WOJCIESZAK, René HAUTECOEUR, Françoise LOUVEAU, Philippe HEROGUELLE, Annie POEYDOMENGE, Laurent DEBLOCK, Marie DECIMA, Jean-Pierre SANSON, Francis MONBORGNE, Yvette DELIGNE, Bernard VANDYCKE, Régina GWIZDEK, Danielle BRAY, Evelyne NACHEL, Doriane HARDY, Jean-Paul WILQUIN, Francis TILMANT, Pascale FONTAINE.

Absents excusés : Franck LODER, Christine DUPAYAGE, Jean-Marie VERWAERDE, Marie-Pascale CLEMENCEAU, Michèle DRION, Raymond MIKLIC.

Yvette DELIGNE est désignée secrétaire de séance.

OBJET : Modification et consolidation de l'organigramme de la commune

Introduction :

En date du 13 décembre 2022, l'organisation de la collectivité avait été validée comme suit :

- ✓ La Direction Générale (Service nettoyage, le CCAS, chargé de mission éco-transition et chargé de mission communication, et un agent de publication)
- ✓ Le Pôle Administration Ressources et Modernisation
- ✓ Le Pôle Petite Enfance, Enfance, Jeunesse
- ✓ Le Pôle Technique
- ✓ Le Pôle Attractivité et Dynamique Locale

Après une année d'expérimentation, l'organisation posée en janvier 2023 voit son fonctionnement évoluer.

L'organisation proposée s'organisera de la manière suivante : (organigramme joint en annexe)

1- La Direction Générale

La direction générale, composée de cinq missions administratives, deux services (CCAS et service nettoyage) et trois missions satellites, est l'interlocutrice privilégiée des élus, des partenaires sociaux ainsi que des partenaires locaux. Elle est chargée d'élaborer l'ensemble des dispositions les concernant sur le plan financier, institutionnel et statutaire tout en fixant parallèlement les orientations en matière de prospective, de stratégie, d'observation et d'évaluation relative au projet politique porté par les élus.

La collectivité est engagée dans une démarche écologique et de développement durable qui fait des transitions un enjeu fondamental. A travers son ambition, la ville souhaite promouvoir un développement économique territorial en adéquation avec la transition énergétique et écologique.

La Direction Générale est pilotée, coordonnée et managée par le Directeur Général des Services secondé par son Assistante de Direction.

Les Missions administratives : 5 agents

- ✓ Missions Accueil/Etat Civil/logement
- ✓ Missions Urbanisme/cimetière
- ✓ Missions Comptabilité/finance
- ✓ Missions Ressources Humaines
- ✓ Missions Marché Public

Le Service Nettoyage

Composé de 9 agents et d'un(e) responsable de service, l'enjeu pour le service nettoyage est le maintien de la propreté durant la journée en s'adaptant à la configuration et à l'usage des locaux : accueil, salles de réunion, vestiaires, espaces détente tout en s'adaptant aux contraintes horaires du site public. Les agents de nettoyage sont garants de la propreté des espaces de travail des fonctionnaires.

Le CCAS

Composé d'un agent, le CCAS est engagé dans le maintien du lien social, dans l'accompagnement des personnes les plus fragiles et dans le bien vieillir. Le CCAS de Vimy occupe une place significative dans la politique de la santé et des solidarités portée par la ville.

Prônant des valeurs d'humanisme, de bienveillance et de vivre ensemble, il n'a de cesse de mettre au cœur de son action la relation à l'autre qui conduit à renforcer nos engagements, nos actions pour faire de Vimy une ville inclusive, humaine et bienveillante.

Chargé(e) de mission éco-transition

Pilotée par un agent, la mission éco-transition établit des préconisations et participe à l'évaluation des programmes et actions en faveur de l'environnement tout en mettant en œuvre des projets d'animation visant à sensibiliser la population, les élus et les agents aux enjeux écologiques.

Chargé(e) de mission communication et l'agent de publication

Composée de deux agents, la mission communication a pour rôle de promouvoir la collectivité, ses événements et ses projets. Elle a aussi pour rôle d'informer les Vimynois et d'accompagner les services de la municipalité sur le choix des outils de communication à adopter.

Elle entretient la relation avec les services, les partenaires et les médias en assurant la coordination et la mise en œuvre des actions et projets de communication. Elle assure la diffusion de l'information du service public (fonctionnement de l'administration municipale, renseignements pratiques, budget et vie municipale), de l'actualité de la commune, de l'urbanisme, de la vie associative, sociale, culturelle et sportive, à travers plusieurs outils. Les chargées de communication s'attachent également à développer les nouveaux modes de communication pour rester connectées avec les habitants.

Chargé(e) de mission mobilité transports et prévention des risques professionnels

Le ou la chargé(e) de mission mobilité transports et prévention des risques professionnels assure deux grandes missions.

Dans le cadre de la mission mobilité et transports, il ou elle sera responsable du transport scolaire et du transport du centre de loisirs et centre animation jeunesse sur des trajets définis. Sur demande de la collectivité, il ou elle assurera la charge de transport pour des événements communaux. Il ou elle sera responsable du bon état de fonctionnement du véhicule et de la sécurité des passagers.

Dans le cadre de la mission prévention des risques professionnels, il ou elle assiste et conseille la direction générale et les pôles dans la définition, la mise en place et le suivi d'une politique de prévention des risques professionnels. Il ou elle coordonnera l'activité des assistants de prévention.

2- Le pôle Petite enfance-Enfance-Jeunesse

Composé d'un directeur, de 4 responsables de service, d'un chargé de mission jeunesse, d'une assistante administrative et de 26 agents, le Pôle Petite enfance-Enfance-Jeunesse a la responsabilité et la gestion de:

- la crèche
- le petit jardin d'Enfants
- les temps scolaire, périscolaire, extrascolaire
- la restauration
- le CAJ

Le projet pédagogique que le Pôle porte est avant tout éducatif. Celle-ci souhaite développer une dimension citoyenne chez les enfants et les jeunes, en aménageant avec eux, par des actions socioculturelles et de loisirs, un cadre de vie adapté à leurs besoins (des structures d'accueil, des espaces d'expressions, de créations, et d'engagement...)

Contribuer à l'apprentissage social des enfants et des jeunes pour les amener progressivement vers une autonomie d'action, en suscitant le maillage des relations entre les habitants d'un territoire, pourrait résumer ce qu'est le cœur du projet porté par les élus.

Développer une politique en direction des enfants pour contribuer à leur épanouissement, accueillir les enfants dans des structures adaptées en périodes périscolaires et extrascolaires et mettre en place des ateliers d'animation en fonction de l'esprit de créativité des enfants, organiser avec eux des activités de loisirs à vocation sportive ou/et culturelle, les écouter en tant qu'interlocuteur et faciliter la communication avec l'adulte pour les responsabiliser sont autant d'objectifs que souhaite porter le Pôle Petite enfance-Enfance-Jeunesse

3- Le pôle technique

Composé d'un directeur, d'une assistante administrative, de 8 agents, le pôle technique a en responsabilité 3 missions.

- mission gestion des bâtiments
- mission gestion de la voirie
- mission gestion des espaces verts

Le pôle technique regroupe l'ensemble des services et moyens permettant d'effectuer l'entretien et la maintenance du patrimoine communal, de la voirie, des espaces publics, de suivre la réalisation des gros travaux, de répondre aux demandes d'interventions techniques qui émanent des riverains, des écoles, des différents établissements ou services municipaux, d'assurer le relais auprès des structures intercommunales pour les compétences qui leurs sont transférées.

4- Le pôle attractivité et dynamique locale

Composé d'un directeur, d'une assistante administrative, de quatre chargés de missions et de 3 agents technique, le pôle attractivité et dynamique locale a en responsabilité 4 missions :

- mission culture et numérique (médiathèque)
- mission vie associative, commerce et tourisme
- mission manifestations, cérémonie et cadre de vie
- mission sport et bien-être

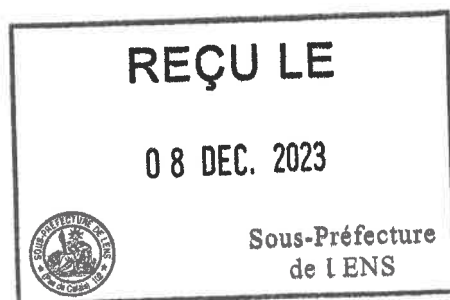
Le pôle attractivité et dynamique locale est une direction qui doit favoriser l'engagement citoyen à travers les diverses activités portées par la ville. S'appuyant sur un tissu associatif, culturel et sportif important, le pôle attractivité et dynamique locale accompagne, soutient, oriente et développe les initiatives citoyennes, associatives portées par les vimyinois.

Un territoire attractif est d'abord considéré comme un territoire où il fait bon vivre et où la qualité prime. La volonté politique est de développer l'attractivité de la commune à travers 5 leviers : le commerce, le tourisme, le sport, la culture et la participation citoyenne.

L'ambition de cette direction reposera sur la capacité à mobiliser et fédérer des acteurs locaux autour d'un projet et d'objectifs communs en mobilisant les potentialités et les ressources existantes sur notre territoire.

A cet effet, le maire demande au conseil municipal d'approuver la proposition de réorganisation de la collectivité dans son intégralité.

Pour à l'unanimité



Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Christian SPRIMONT

A handwritten signature in blue ink, followed by the official seal of the Mairie de Vimy, Pas-de-Calais. The seal is circular with a blue border and contains the text 'MAIRIE DE VIMY' at the top and 'Pas-de-Calais' at the bottom, with a central emblem.

AFFICHEE LE 11 décembre 2023
Certifiée exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lens le 8 décembre 2023